

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX LE 29 SEPTEMBRE A 18H30, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SE SONT REUNIS DANS LA SALLE DU CONSEIL

Présents : Gérard MICHAUT, Maire, Brigitte GUERET, Christophe HERNANDEZ, Alain LE ROY, Marianne RABATÉ-NANNI, Michèle HERVÉ-BARRE, Catherine BOULOGNE, Patricia SIMARD, Michel BOUCHER, Isabelle ROGIER

Absents excusés : Aurélien LUSIGNY qui a donné pouvoir à Brigitte GUERET, Mélanie PROTAT qui a donné pouvoir à Patricia SIMARD, Frédéric NOLET qui a donné pouvoir Gérard MICHAUT, Leslie CHEMIN qui a donné pouvoir à Alain LE ROY,

Absent : Jean-Philippe MICHAUT

Secrétaire de séance : Patricia SIMARD

LE PROCES-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2022 A ETE SIGNE PAR TOUS LES MEMBRES PRESENTS

1) Achat d'un camion pour le service technique :

Monsieur le Maire confirme au CM l'achat d'un camion pour le service technique en remplacement de l'IVECO.

Un devis a été proposé par SODIMAVI pour la vente d'un camion IZUZU modèle M21 T f pour la somme de 41 184€ sur le compte 215571 (DI) à laquelle s'ajouteront des frais d'immatriculation de celui-ci (cpt 6355)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Valide l'acquisition d'un véhicule neuf de marque ISUZU d'un montant de 41 184€
- ✓ Autorise Monsieur le Maire de de proposer cette dépense au FCTVA en 2023
- ✓ Autorise Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération
- ✓ Confirme que cette opération est inscrite au budget 2022.

Le montant de la FCTVA à percevoir par la municipalité s'élèvera à 6754, 17 € venant en déduction des 41 184 €.

2) Vente du camion IVECO :

Monsieur le Maire informe le CM que suite à l'achat du camion IZUZU pour le service technique, il faut procéder à la vente du camion IVECO 4742 SX 89 à la Sté SODIMAVI pour la somme de 8000€ (huit mille euros).

Le coût total du camion sera donc de 26 429,83 € à charge pour la commune.

Après délibération, le conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ Accepte cette proposition,
- ✓ Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents s'y rapportant

3) Travaux d'isolation des combles de la mairie et réfection du plancher des combles :

Monsieur le Maire informe le CM de la nécessité de procéder à des travaux dans les combles de la Mairie. Il s'agit effectivement des travaux d'isolation des combles mais aussi de la mise en sécurité du plancher par sa réfection totale car celui-ci menace de s'effondrer.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose un devis pour chaque lot :

- ✓ Réfection totale du plancher :
 - ❖ Ste FRAISSE SARL pour la somme de 15 471.00€ HT soit 18 565.20€ TTC
- ✓ Isolation des combles :
 - ❖ Ste BOIS DICY pour la somme de 6 434.28€ HT soit 6 788.17€ TTC

Monsieur le Maire informe également le CM qu'un dossier de subvention va être déposé au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) représentant 50% du montant HT des factures et qu'un complément de subvention va être déposé auprès du SDEY (syndicat départemental d'énergie de l'Yonne).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de sécurisation autour de l'école ont été réalisés durant la période estivale. Les subventions du Conseil Départemental, par le biais des amendes de police, ont été accordées à hauteur de 50,40 % et de 45.60 % pour la création de six places de parking pour permettre aux parents d'élèves de se garer. Il en coûte à la commune 3 489 €.
- Des travaux de réfection des rues Chauchu et des AFN seront réalisés dans la semaine du 10 au 14 octobre 2022 par le Conseil Départemental suite au passage intensif des voitures et camions lors de la réfection du Pont de Pont sur Yonne.
- Nous remercions vivement le Comité Saint-Laurent et les bénévoles qui ont œuvré pour les journées du Patrimoine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 19h15

.

G. MICHAUT

B. GUERET

M. RABATE NANNI

C. HERNANDEZ

P. SIMARD

I. ROGIER

M. BOUCHER

A. LE ROY

C. BOULOGNE

M. HERVE BARRE

LUSIGNY qui a donné pouvoir à B. GUERET

M. PROTAT qui a donné pouvoir à P. SIMARD

F. NOLET qui a donné pouvoir à G. MICHAUT

L. CHEMIN qui a donné pouvoir à A. LE ROY